

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — 6 » 11 » 20 »

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.		5 h. 10 ^m matin.		6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.		1 » 20 » soir.		2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »		5 » 50 » »		7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 17 Juillet.

Le Gachis électoral

Samedi, suivant la *Liberté*, le comité bonapartiste s'est réuni sous la présidence de M. le duc de Padoue. M. Rouher a fait part au comité des résultats de son voyage à Chislehurst et des entretiens qu'il a eus à son retour avec M. le ministre de l'intérieur. On a lieu de tenir pour certain que le cabinet bonapartiste réclame pour son parti 250 sièges de député. Cette proposition a été transmise au ministre. Mais seulement, quant à présent, 100 candidats sont définitivement acceptés; 28 ne le sont qu'*ad referendum*.

D'après d'autres indications, il n'y aurait que 65 candidats bonapartistes, au lieu de 100, acceptés par le gouvernement. Ce qu'il y a de positif, c'est que l'*Union*, au nom des législativistes, le *Soleil* et le *Moniteur universel*, au nom des anciens bonapartistes, poursuivent vigoureusement la campagne qu'ils ont entreprise contre l'Empire, qui se montre plus exigeant à mesure que l'on constate la diminution considérable et progressive de son influence.

Le *Moniteur universel*, dont les attaches ministérielles ne sont un mystère pour personne, publie la Note que voici :

On parle beaucoup de M. Rouher en ce moment. Il est vrai qu'il se donne pour cela beaucoup de peine, et c'est bien lui qui est le chef du bonapartisme militant que nous combattons.

Celui qui fut le vice-empereur voudrait aujourd'hui jouer le rôle de vice-président de la République; mais, malgré tout ce que font les journaux à sa dévotion pour laisser croire qu'il y a réussi, nous pouvons déclarer hautement, et en connaissance de cause, que ses manœuvres ont complètement échoué.

Certes, c'est un homme habile que M. Rouher; mais les membres du cabinet ne sont pas aveugles, et ils ont sur lui l'avantage d'une entière bonne foi. Ils n'ont pas été dupes de ses agissements, et l'ont peut-être assuré qu'ils n'en seront pas davantage les complices.

Disons : 1° qu'il est faux que M. Rouher ait eu de fréquents entretiens avec M. de Fourtou avant de partir pour Chislehurst, 2° qu'il est faux que M. Rouher ait obtenu de M. de Fourtou, pour ses candidats, le patronage officiel; 3° qu'il est faux que le nombre des candidats bonapartistes conservateurs agréés par le gouvernement atteigne le chiffre indiqué, et ce n'est point, si l'en faut, la recommandation de M. Rouher qui leur a valu cet honneur.

On lit dans l'*Union* :

Les journaux bonapartistes prennent une singulière attitude à l'égard des prochaines élections. Ces partisans de la souveraineté du nombre manifestent le plus profond mépris envers le suffrage électoral.

Nous croyons qu'il convient de chercher dans ces journaux un indice de la politique officielle de Chislehurst bien plus que l'expression de la pensée de leurs lecteurs. Mais c'est une raison pour nous d'invoquer le témoignage des feuilles bonapartistes pour faire apparaître les doctrines du système impérial.

Hier, c'était le *Pays* qui se déclarait résolu d'avance à ne point s'incliner devant les résultats du scrutin, fussent-ils même favorables à son parti. En dehors du plébiscite, le droit du nombre cesse d'être souverain.

Aujourd'hui, c'est l'*Ordre* qui affirme ne trouver aucune sécurité pour l'avenir dans la victoire électorale du maréchal. Il n'aperçoit ni « solidité, ni garantie » dans « ce que l'on est convenu d'appeler la représentation nationale. »

L'idéal bonapartiste consiste évidemment à charger César du soin de représenter la nation, dont le droit souverain se réduit à répondre par oui ou par non lorsqu'on daigne l'interroger. Mais la France n'a pas encore oublié où mènent les plébiscites.

Essayer de peser sur les électeurs est une prétention véritablement ridicule. En d'autres temps, le suffrage universel a pu être dirigé et pressé. Aujourd'hui, il sait ce qu'il veut, et nul ne peut supposer qu'on lui imposera telle ou telle ligne de conduite.

Le journal le *Figaro* pense que le paysan spécialement est un esprit épais, inaccessible aux sentiments élevés. « Il ne faut pas lui parler de la » défense de la religion, du salut du » pays, de la conservation de l'ordre » social, toutes phrases qu'il ne comprend pas et dont il se défie. Mais, » allant droit à son intérêt à lui, il » faut lui dire : Vois bien ce qui vaut » le mieux pour toi. Si tu nommes » des radicaux, c'est la misère pendant trois ans. Si, au contraire, tu » nommes des Mac-Mahoniens, en un » instant tout est fini; tu retrouves la » paix et la prospérité. » Ce sont là de belles phrases. Le paysan les écoute, et en fera à sa guise : Il ne désire ni une autorité absolue, ni le désordre, et il ira vers les hommes qui ne veulent pas plus d'une révolution en faveur de l'empire que d'une révolution en faveur des doctrines démagogiques.

D'après un Mémoire et une Consultation des avocats de la gauche, les vingt jours de la période électorale doivent être compris dans le délai légal des trois mois, et le gouvernement devra faire les élections le dimanche 23 septembre au plus tard.

La *Gazette des Tribunaux*, au contraire, est d'avis que les vingt jours de période électorale peuvent s'ajouter au délai de trois mois.

Cette contradiction se reproduit au sein même du conseil des ministres. On a parlé successivement de tous les dimanches depuis le 26 août jusqu'au 14 octobre. S'il faut en croire le *Temps*, cette dernière date aurait de

nouveau toutes les faveurs de M. de Fourtou. Mais gare les surprises !

Il est naturel, d'après tout ce qui précède, qu'un cri d'alarme soit poussé de temps en temps par les soutiens du cabinet. Voici, par exemple, ce qu'on lit dans la *Défense* :

Des divisions regrettables se sont produites. Était-il possible de les conjurer ? Peut-être. Elles ont eu en province un douloureux contre-coup.

Les royalistes aux impérialistes

Les impérialistes sont rudement remis à leur place par les royalistes dont la *Gazette de France* est l'organe.

Lisez :

« Solliciter d'abord les conservateurs de voter pour vos candidats contre l'ennemi commun, et puis quand vos candidats auraient triomphé, non, parce que bonapartistes, mais parce que antiradicaux, venir déclarer que les élus étant bonapartistes, leurs électeurs les ont choisis et élus comme tels.

» Ramasser des voix comme défenseurs du maréchal et en exploiter ensuite le nombre comme acquies à votre opinion. Voilà ce que vous voudriez et ce que nous ne voulons pas.

» Votre plan était simple à comprendre; il est facile à déjouer et il est clair que l'*Ordre* eût trouvé d'une très-habile politique de faire bénéficier l'empire de tous les suffrages donnés aux candidats qui se disaient dévoués au Maréchal et hostiles au radicalisme.

» Nous ne pouvons accepter une telle DUPERIE, nous le pouvons d'autant moins que nous savons ce qu'il y a de peu réel dans cet étalage de leur nombre dont les bonapartistes font si grand bruit. Oui, nous avons imprimé tout vif qu'au point de vue des faits, cette Loi du Nombre que vous invoquez pour tâcher de justifier vos prétentions se tourne contre vous; oui, nous avons imprimé et nous réimprimerons que, même devant le scrutin, les monarchistes représentent davantage que les bonapartistes. Et ce que l'*Ordre* devrait bien imprimer, c'est ceci :

» Aux élections sénatoriales faites par des électeurs qui représentaient les grandes influences locales, les républicains eurent 70 sénateurs élus par 26,144 suffrages;

» Les monarchistes, 73 sénateurs élus par 28,608;

» Les bonapartistes, 34 sénateurs élus par 10,035 suffrages.

» Plus sept députés des colonies dont cinq républicains et deux monarchistes.

Voilà le 23 janvier 1876, quel était le succès des bonapartistes devant le scrutin à deux degrés.

» Aux élections générales du 20 février, devant le suffrage universel di-

rect, les candidats républicains obtenaient 4,001,520 voix;

» Les candidats monarchistes, 1,811,949;

» Les candidats bonapartistes 1,396,888.

» Voilà les chiffres.

» Vous parlez du nombre, vous avez été vaincus par lui, comme vous l'avez été par le suffrage restreint.

» CHARLES DUPUY.

Impérialistes que répondez-vous ? A ces chiffres, quels chiffres opposerez-vous ?

Nous lisons dans l'*Univers* :

Nous recevons du département de Maine-et-Loire la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Il paraît que notre comité conservateur serait disposé à nous présenter M. Louis Janvier de la Motte, député bonapartiste sortant. Je regarde comme un devoir d'honneur, au milieu de la crise si grave que nous traversons, de mettre sous les yeux des catholiques et des légitimistes une lettre de ce prétendu conservateur, écrite en 1874 et insérée dans le *Patriote*, numéro du 7 septembre. La pièce est adressée à un *débitant* qui l'a livrée à l'ennemi.

La Baronnière, près Châteauneuf sur Sarthe (Maine-et-Loire).

Monsieur,

Nous avons besoin du concours dévoué de tous nos amis... nous comptons donc sur vous.

Il importe, en effet, de faire échouer la candidature *cléricale et légitimiste* de M. Bruas et la candidature républicaine de M. Maillé, également funestes aux véritables intérêts du pays.

Veuillez, monsieur, m'indiquer les personnes dévouées à notre cause, et agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

L. JANVIER DE LA MOTTE.

ORIENT

A mesure qu'approche l'heure des événements décisifs dans les Balkans, des symptômes de récrudescence d'activité diplomatique se manifestent de toutes parts. Un grand effort se poursuit évidemment en vue de préparer les voies à une solution pacifique aussitôt que le sort des armes aura prononcé son premier arrêt.

Des bruits de dissentiment entre la Russie et l'Angleterre ont été répandus ces jours derniers. Ils paraissent ne reposer sur aucun fondement sérieux. Le parti militaire russe voudrait assurément que le czar ne reculât pas devant une occupation de Constantinople, à la suite des victoires que ce parti exalté n'hésite pas à prédire. Mais tout autorise à croire que le prince Gortschakoff oppose une vive résistance à ces conseils imprudents. Le czar lui-même, loin de favoriser de

pareils projets, serait plutôt disposé à écouter les propositions de médiation européenne dès qu'elles pourraient se produire avec chance de succès. Le *Mémorial diplomatique* parle d'une trêve de six semaines, qui serait proposée par le prince de Bismarck, avec le consentement unanime des grandes puissances, dans le cas où les armées russes réussiraient à franchir les Balkans. « Ni le czar, ni le sultan, ajoute-t-il, ne s'y opposeraient. L'éventualité de cette trêve forme la base des pourparlers qui ont lieu actuellement à Berlin, et des entrevues des empereurs d'Allemagne et d'Autriche. »

Une prompt médiation est d'autant plus désirable que l'attention publique commence à se préoccuper plus vivement des projets russes en Bulgarie. Le *Morning Post* s'élève énergiquement contre le système d'administration que le prince Tcherkasski est chargé d'introduire dans cette province. Il constate les sentiments que cette politique excite dans la presse indépendante de l'Allemagne. Il demande si l'émancipation de la Bulgarie, annoncée comme étant le but de l'intervention russe, doit consister dans la confiscation des biens appartenant aux musulmans et dans la suppression de la nationalité bulgare. Il s'inquiète du sort réservé aux habitants qui s'obstineraient à rester fidèles au sultan. Il rappelle qu'à la Conférence de Constantinople il fut décidé que la langue bulgare serait la langue officielle en Bulgarie. Et voici que le gouverneur nommé par le czar, décrète qu'il n'y aura pas d'autre langue officielle en Bulgarie que le russe ! Que devient le programme d'émancipation, de protection de la nationalité bulgare ?

La Russie devait s'attendre à ces critiques. Les événements, qui vont se presser, puisque le choc des armées russe et ottomane est déjà signalé aux environs de Roustchouk, et surtout l'acceptation prochaine d'un armistice et d'une médiation, la dispenseront peut-être de mettre immédiatement à exécution le programme attribué au prince Tcherkasski. La question de la Bulgarie restera ainsi ouverte et deviendra une question européenne, comme elle l'était au moment de la conférence de Constantinople.

Rien d'équitable et de durable, nous ne saurions trop le répéter, ne peut se faire en Orient sans un accord de toutes les puissances. Mais quel sera le résultat de la grande lutte qui va avoir lieu après le passage du Danube. Généralement on ne prévoit que l'hypothèse de la victoire des Russes, qui triompheraient en Europe, tandis qu'ils ont été décidément vaincus en Asie. Mais si par hasard, la victoire était une nouvelle fois du côté des turcs, qu'arriverait-il ? Tout cela est gros d'incertitudes et d'inconnu.

CHRONIQUE LOCALE
ET MÉRIDIIONALE.

Le Journal officiel du 15 juillet publie les nominations suivantes de juges de paix :

M. Cabanes, juge de paix de Domazan (L.-et-G.), est nommé juge de paix à Puy-l'Evêque, en remplacement de M. Dubois.

M. Delsol, juge de paix de Lalbenque, est nommé juge de paix de Domazan (L.-et-G.).

M. Luquet, licencié en droit, est nommé juge de paix de Lalbenque.

M. Dubois, juge de paix du canton de Puy-l'Evêque, est révoqué. Entouré de l'estime publique, ce magistrat que les gouvernements précédents avaient maintenu, et qui honorait les fonctions dont il était investi, tombe sous les coups de la persécution inouïe qui atteint la plupart des hommes indépendants de notre département. Les oiseaux sinistres, précurseurs des grands orages, s'abattent depuis quelque temps sur la préfecture de Cahors. Notre nouvel administrateur, étranger au Lot, ne peut être responsable des honteuses délations qui lui arrivent du camp bonapartiste. Mais le public est indigné de toutes ces révocations et de tous ces déplacements immérités, qui portent le trouble dans nos cantons. On avait vu avec douleur le remaniement des mairies de Puy-l'Evêque et Montcuq; aujourd'hui on a appris avec la même stupeur la mesure qui atteint M. Dubois. Où allons-nous, quand des citoyens entourés de l'affection éclairée et ancienne des populations sont ainsi frappés?... Qui pense-t-on rassurer?... Quel esprit sérieux et sage n'est pas effrayé du lendemain? Les violences qui ont triomphé dans le passé ont causé des calamités trop profondes pour que les actes présents ne soient pas éphémères. Nous adressons à M. Dubois nos sincères félicitations, et nous ne doutons pas que, d'ici à quelques semaines, nous saluerons son retour.

L'éveil est donné dans le camp légitimiste et orléaniste. Etre les dupes des bonapartistes est un rôle qui ne peut convenir aux conservateurs. Aussi dans le Lot, comme partout, opposera-t-on des candidatures aux leurs. Que tous les bons citoyens ouvrent enfin les yeux et disent hautement aux électeurs des campagnes :

« Vous vous êtes levés le 8 février 1871 et le 20 février 1876 pour condamner l'Empire, et choisir des mandataires ne voulant pas des Bonaparte. Continuez à vous lever pour la même cause et dans le même but. Une faible minorité d'entre vous, au fond de la France, dans le Lot et quelques départements voisins, a été trompée, et on a pu dire qu'elle protestait contre la conscience universelle. Il faut désormais qu'il n'y ait plus d'exceptions parmi vous, et que chaque électeur comprenne, qu'en réalité, tous les partis en France sont avouables, à l'exception de celui qui deux fois a perdu la France. »

La Société de Secours mutuels célébrera, Dimanche prochain, 22 du courant, la fête de Saint-Vincent-de-Paul, son patron.

A neuf heures, elle assistera, dans la chapelle des Clôtures de l'Eglise

Cathédrale, à une messe qui sera suivie d'une allocution et de la bénédiction du Saint-Sacrement. Après la cérémonie, la Société rentrera dans le lieu ordinaire de ses séances, pour entendre le rapport qui lui sera fait par son président.

Le concert donné dimanche soir par l'Orphéon de Cahors avait attiré au théâtre une foule considérable; la grande attraction de la soirée était la musique du 7^e de ligne, qui avait bien voulu prêter son concours, et que l'on a chaleureusement applaudie dans plusieurs morceaux parfaitement exécutés.

L'Orphéon, sous la direction habile de M. Combes, se reconstitue rapidement, et l'ensemble ne laisse rien à désirer. Les divers chœurs ont été bien enlevés.

Les solistes ont fait de leur mieux et certains ont montré de réelles qualités : l'air du *Chalet*, entr'autres, a été fort apprécié; M. Lacoste est un vrai chanteur, sa voix de basse est bien timbrée; il phrase très-heureusement. M. Pezet a très-bien secondé M. Lacoste dans le duo du *Chalet*.

M^{me} Combes, dont l'éloge n'est plus à faire, tenait le piano.

Les deux artistes dramatiques qui avaient pris à tâche d'égayer la soirée, M. Nicolaudy et M^{me} Belval, ont parfaitement rendu leurs rôles dans deux comédies fort amusantes, les braves de leur ont pas manqué et c'était justice.

M. de Fourtou, ministre de l'intérieur, vient d'inviter les préfets à porter à la connaissance du public, et notamment des Sociétés de secours mutuels de leurs départements, que les formules imprimées de lettres de faire part et de convocation, en cas de décès, sur lesquelles il a été ajouté, après le tirage, soit au moyen d'un procédé typographique ou d'un timbre, soit à la main : 1^o les nom, prénoms, qualité, profession et âge du défunt; 2^o la date du décès; 3^o le jour, l'heure et le lieu de la réunion, seront désormais admises à jouir de la modération de port accordée pour le transport des imprimés.

Le conseil d'Etat vient de décider que c'est aux préfets, sauf recours devant le ministre de l'intérieur, qu'il appartient de statuer sur les difficultés qui s'élèvent entre les communes au sujet de la constatation de leurs limites respectives, et que les décisions préfectorales ou ministérielles rendues en cette matière sont des actes de pure administration qui ne peuvent être l'objet d'un recours contentieux.

On lit dans le *Courrier de l'Aude* : Dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, une véritable trombe de grêle et de pluie s'est abattue, entre minuit et demi et une heure du matin, sur Carcassonne et sa région.

En ville, il n'y a eu que quelques vitres brisées et certaines habitations plus ou moins inondées. Mais tout cela n'est rien ou à peu près, comparé au désastre qui vient de frapper la récolte pendante de notre contrée.

Ainsi, toute la commune de Carcassonne, sauf la section de Maquens et de Villalbe, a fortement souffert de la grêle. Les vignes, surtout, ont été sérieusement atteintes. On nous assure toutefois que les maïs ont été préservés.

On nous écrit d'Alais (Gard) :

« L'orage du 15 a failli coûter la vie M^{me} veuve Gout, âgée de trente-huit ans, et demeurant au faubourg du Soleil, chez M^{me} veuve Lafont. Le tonnerre a pénétré dans la cuisine, où elle était en train de prendre son déjeuner, et lui a fait éprouver une commotion telle qu'elle est tombée comme foudroyée. Son fils, âgé de quatorze ans, voyant sa mère sans connaissance, a

appelé les voisins, qui se sont empressés de prodiguer à la victime les premiers soins.

» M^{me} Gout porte sur la tempe droite une marque de 5 centimètres.

« Les murs portent des traces nombreuses du passage du fluide. »

Un orage, qui a éclaté vendredi, dans le département de l'Ain, y a fait de grands ravages.

« A Miribel et à Meximieux les pertes sont immenses. Des grêlons de 200 à 300 gramme ont littéralement haché les vignes et les blés. A Montluel, le sol était recouvert d'une couche de grêlons de trente centimètres d'épaisseur.

Les maisons ont beaucoup souffert, et les habitants ont eu bien de la peine à se préserver de l'eau qui passant à travers les toitures, inondait les appartements.

Le camp de la Valbonne a été entièrement submergé. Plusieurs chevaux du 5^e chasseurs, effrayés par les coups de tonnerre qui retentissaient sans interruption avec un horrible fracas, ont brisé leurs liens et se sont échappés dans la direction de Meximieux.

BULLETIN VINICOLE

Libourne (Gironde), 12 juillet.

Les espérances qu'avait fait naître le beau temps, lors de la floraison des vignes, ne se sont malheureusement pas réalisées. Au moment où la vigne avait passé fleur, où la graine commençait à grossir, la température a subitement changé. Cette variation inattendue a produit les plus mauvais résultats sur la grappe. Trois ou quatre matinées et soirées presque froides, des alternatives de coups de soleil et de pluie, ont affaibli la manne et produit une forte coulure. Le Pressac surtout, plus prédisposé que les autres cépages à cet accident, a énormément souffert, et dans bien des vignes, on trouve des pieds sur lesquels il n'est pas même resté la grappe. On peut, sans exagérer, évaluer à près d'un dixième la perte qui résulte de cette coulure.

Aigreuil (Charente), 9 juillet.

La coulure a fait beaucoup de mal; des ceps entiers et fort nombreux, ne portent plus un seul fruit; une matinée de gelée n'eût pas été plus désastreuse. Ajoutez que la pyrale ravage le cinquième, au moins, de notre vignoble, que les formances, avant tous ces fléaux, étaient peu nombreuses, et que nous sommes déjà sur quelques points envahis par le phylloxera, et vous vous rendrez compte de la presque impossibilité de décider, aujourd'hui, nos propriétaires à vendre les quelques hectolitres de leur réserve. Nous voici en hausse de 15 fr. et notre avis est que nous ne nous en tiendrons pas là.

La Jarie (Charente-Inférieure), 9 juillet.

Nos vignes, quoique ayant fleuri par un temps presque toujours au beau, ont néanmoins perdu beaucoup de leurs fruits.

Pézenas (Hérault), 12 juillet.

Nos vignes se développent bien sous l'action de la chaleur; la floraison a laissé quelques vides dans nos belles grappes, vides qui disparaîtront si le grain prend son développement habituel en août, sous l'effet d'un bon vent du Midi.

Ces belles promesses de récolte sont contrariées par un accident assez bizarre; les grains deviennent noirs et séchent; sur certains points le dommage est considérable; sur d'autres presque nul. On attribue généralement ce dépérissement du raisin à l'influence de quelques brouillards; nous consta-

tons, en effet, tous les matins, une rosée très-abondante, presque une pluie; les rayons du soleil font le reste. C'est le charbon.

Le phylloxera continue son œuvre de destruction, non sans éprouver quelque résistance.

Macon, 12 juillet.

Nos vignes du Maconnais et Beaujolais sont très jolies; peut-être que les raisins sont un peu moins abondants que dans certaines années; toutefois, disons que les raisins sont beaux et que la vigne est d'un vert luxuriant, ce qui réjouit par avance l'œil de nos vignerons: c'est tout vous dire.

Mareuil-sur-Belle (Dordogne), 12 juillet.

La chaleur dont nous jouissons, depuis le mois de juin a fortement activé la végétation et surtout celle de la vigne, qui a maintenant à peu près rattrapé le temps perdu. La floraison est passée depuis quelques jours; elle s'est faite dans de bonnes conditions, et il n'y a pas eu de coulure, ou très-peu. Les grappes sont grosses, bien développées et bien garnies; quelques grains sont déjà gros comme des petits pois, — quelques ceps manquent, mais le plus grand nombre est bien fourni et les propriétaires paraissent satisfaits. Sans avoir une abondance comme l'année dernière, ils comptent déjà sur une bonne récolte ordinaire pour la quantité. Quoique un peu en retard, le raisin a encore tout le temps de bien mûrir, pourvu que la chaleur se maintienne régulièrement, et que les nuits soient moins froides qu'elles ne le sont depuis quelques jours, où nous avons eu presque de la gelée.

D'ailleurs, c'est le mois d'août qui décide de la qualité; d'ici là la température a le temps de s'équilibrer, et les nuits sont moins froides en août qu'au commencement de juillet.

Quant aux affaires; hélas! toujours la même chose à vous dire: rien de nouveau à vous signaler.

VARIÉTÉS

Le 7^e Régiment d'infanterie.

(Suite).

Le nouveau 7^e régiment d'infanterie. — Campagne d'Espagne. — Anvers. — Campagne d'Orient. — Le 7^e à l'Alma. — Sébastopol. — Le 7^e à Malakoff. — Le retour en France. — Expédition du Mexique. — Combats de San Antonio et d'Ayala. — A Borny. — A Gravelotte. — Combat de Servigny.

L'ordonnance du 31 décembre 1820 assigna le numéro 7 de l'infanterie à la légion du Calvados, qui avait été formée à Caen le 1^{er} février 1816.

En 1823, le 7^e régiment d'infanterie passait en Espagne avec l'armée du duc d'Angoulême. Opérant en Catalogne, il put retrouver dans presque toutes les villes de cette province, les souvenirs encore vivants de son devancier, le 7^e régiment d'infanterie de l'ère impériale.

Dès le 23 mai, il combattait à Mataro, où il enlevait un drapeau, puis après une longue série de marches et de contre-marches, coopérait à l'invasion de Barcelone en débutant par refouler dans la place, au pas de course et baïonnette dans les reins, deux mille Espagnols qui avaient essayé de forcer nos lignes. Le 12 septembre, nouvelle sortie, repoussée avec entrain par le régiment que le duc d'Angoulême met à l'ordre du jour de l'armée dans la personne de M. d'Arlandes, son colonel.

Rentré en France à la fin de 1823, le 7^e de ligne se retrouvait, neuf ans après, au siège de la citadelle d'Anvers. Là, il n'eut guère qu'à remuer la terre pour ouvrir tranchées et parallèles,

mais il éprouva des pertes sensibles lors des sorties opérées par les Hollandais, pendant les nuits du 29 au 30 novembre et du 11 au 12 décembre.

Pendant plus de vingt ans, le régiment n'avait eu d'autre histoire que celle de ses changements de garnison, lorsqu'en mai 1854, l'un des premiers de l'armée, il reçut l'ordre de partir pour l'Orient. Il se trouvait alors sous les ordres du colonel Pecqueur de Lavarande.

A peine arrivé au camp de Boudchir, près de Gallipoli, le 7^e, comme du reste tous les régiments de la brigade Espinasse, division Canrobert, transformait en camp retranché la presqu'île de Gallipoli, puis emmené avec la brigade Espinasse dans les contrées marécageuses de la Dobrutschka, il y souffrit cruellement de la chaleur et des pluies, des fièvres et surtout du choléra.

Mais l'heure était venue des grandes actions militaires, heure solennelle et mystérieuse pour un régiment dont presque tous les officiers et les soldats n'avaient jamais vu le feu.

En septembre, le 7^e de ligne était en Crimée. Le 20 au matin, il franchissait l'Alma, et, sous les feux croisés des Russes, gravissait les rampes pour arriver immédiatement après les zouaves de Bosquet sur le plateau du Télégraphe.

Bientôt la lutte s'accroît, on aborde les masses russes restées inébranlables: le colonel du 7^e est renversé de cheval; le commandant Troyon, frappé au cœur, rassemble ses forces pour saluer de l'épée le drapeau du régiment. Le noble étendard lui-même est entraîné par la chute du sous-lieutenant Favreau, mais il est aussitôt relevé. Bientôt la victoire couronne tant de vaillance, et le 7^e de ligne passe la nuit sur le plateau du Télégraphe que les Russes ont évacué. Fort d'environ quatorze cents hommes au moment de son débarquement en Crimée, le régiment avait perdu 62 officiers, sous-officiers et soldats tués, 121 blessés.

Comme récompense, un décret du 8 novembre suivant prescrivait de porter sur le drapeau du 7^e d'infanterie le nom glorieux de l'Alma.

Dès leur arrivée devant Sébastopol, les troupes françaises avaient dû commencer le siège en règle. Ce siège, on s'en souvient, fut pour nos régiments une épreuve critique. Quelques théoriciens refusaient aux troupes françaises l'esprit de ténacité et de persévérance nécessaires pour mener à bonne fin une entreprise longue et pénible. Nos soldats démentirent ce fâcheux pronostic en surmontant victorieusement cette accumulation d'obstacles et de misères qui vinrent les assaillir durant le rigoureux hiver de 1854 à 1855. Suivant leur expression, ils battirent le grand général Hiver, sur lequel les Russes ne se cachaient pas de compter.

Dès son arrivée devant la place, le 7^e de ligne avait pris le service dit de siège. Sur deux journées, une était consacrée au repos, l'autre aux travaux de terrassement, que dirigeait le génie et l'artillerie, et cela sous les bombes, les boulets, les obus que ne cessaient de prodiguer les batteries russes comme pour démontrer l'existence d'immenses approvisionnements. En même temps, il fallait se tenir sur un qui-vive perpétuel afin de prévenir et de repousser les sorties d'un ennemi audacieux, entreprenant, fanatisé, qui montrait au monde ce que peut le sentiment du devoir soutenu par un ardent patriotisme et une énergique volonté.

Pendant ces jours d'épreuves, les actes d'héroïsme collectifs ou particuliers furent communs au 7^e régiment d'infanterie.

Le 29 août, les Russes profitant de

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 16 juillet 1877.

Le Journal officiel publie aujourd'hui un avis prévenant les intéressés que les déclarations faites en exécution de l'article 2 du décret du 10 septembre 1870 et ayant pour objet des librairies à ouvrir dans les départements, doivent être déposées ou envoyées au secrétariat des préfectures et non pas au ministère de l'intérieur.

Le préfet de l'Oise ayant compris le Pays au nombre des journaux dont il a interdit la vente à la gare de Beauvais, M. Paul de Cassagnac, dans son numéro de ce soir, demande si M. Tripiet, préfet de l'Oise, se croit sous la présidence de M. le duc d'Annam, et si c'est sa façon d'appliquer l'Union conservatrice. Il ajoute que M. Tripiet devrait être révoqué depuis deux mois.

« L'interdiction de la vente du Pays, dit-il encore, est une impertinence gratuite et une provocation sans motifs avouables.

« Si le gouvernement maintient cette mesure, nous nous trouverons déçus vis-à-vis du parti Orléaniste, et nous allons commencer une petite campagne dont M. le duc Decazes et d'autres recueilleront le profit. »

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser à tous les préfets une circulaire télégraphique pour leur faire savoir que le patronage du gouvernement ne pourrait être accordé qu'à ceux des candidats dont les professions de foi ne s'écarteraient pas de la politique de conciliation et d'union entre toutes les fractions du parti conservateur.

La date du retour à Paris de M. le duc Decazes n'est pas encore fixée.

Un journal du soir prétend que si la date des élections est arrêtée dans le conseil des ministres de demain, le décret convoquant les électeurs serait publié avant la fin de la semaine.

La Défense annonce que Mgr l'archevêque d'Albi vient de porter plainte au parquet d'Albi contre les journaux qui ont raconté une prétendue visite que ce prélat aurait faite au théâtre de l'Opéra.

voulais vous dire.

Franck s'assit de nouveau auprès de la jeune fille, et tout en considérant avec une attention avide.

— Parlez, dit-il, parlez ! tout ce que j'entends, m'étonne au plus haut degré, et vous le voyez, mon enfant, c'est avec une profonde émotion que je vous écoute.

Le domino reprit :

— Vous étiez tout à l'heure au foyer avec un ami de fraîche date.

— L'opès ? fit Franck.

— L'opès, dit le domino.

— Je ne le connais, en effet, que depuis quelques jours.

— C'est lui cependant qui vous a introduit chez le père de Sylvia.

— C'est vrai.

— Dans quel but ?

— Je l'ignore.

— Vous aimez Sylvia, et il voulait peut-être servir vos amours ?

— Je le crois.

— Mais quel moyen a-t-il employé pour vous faciliter l'accès de la maison du banquier.

— Franck tressaillit et se tut.

L'interrogation qui lui était adressée touchait à un point sur lequel il n'aurait pas à reporter sa pensée, et il avait bien souvent changé depuis que L'opès avait eu recours en cette circonstance à un moyen

Bourse de Paris.

Cours du 17 Juillet.

Rente 3 p. %... 70.35
— 4 1/2 p. %... 100.75
— 5 p. %... 107.371/2

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 16 Juil.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.050 »	3.050 »
Crédit foncier....	733 25	722 50
Orléans-Actions..	1.055 »	1.050 »
Orléans-Obligations.	329 50	329 »
Suez.....	655 »	650 »
Italien 5 %	69 33	68 95

Etude de M^e Louis BOUSQUET, avocat-avoué, près le tribunal civil de Cahors, rue Fénelon.

VENTE

SUR SURENCHÈRE

fixée au 28 juillet 1877, jour de samedi, à midi précis, devant le tribunal civil de Cahors, chambre des criées, au Palais de justice de cette ville.

On fait savoir à qui il appartiendra que suivant procès-verbaux de Daubanes, huissier à Cahors, en date du 16 et 17 mars dernier, enregistrés, dénoncés et transcrits,

Il a été procédé :

A la requête de M. Etienne Baudel, propriétaire et de dame Marie Dalot, mariés, demeurant autrefois au lieu d'Auzonne, commune de Cézac, et actuellement au lieu de Leygue, commune de Sainte-Alauzie, agissant pour le même fait et cause, le mari autorisant son épouse, ayant M^e Louis Bousquet pour son avoué.

Sur la tête et au préjudice des sieurs Antoine Vignié, et dame Lucie-Catherine Conquet, mariés, propriétaires demeurant autrefois à Auzonne, commune de Cézac, et actuellement à Saint-Sevez, commune de Fontanes.

A la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés :

Immeubles situés à Auzonne.

Commune de Cézac.

Art. 3. — Un bois à la plaine de Lacroze numéro 130 du plan, section C, de contenance de sept ares vingt centiares, quatrième classe, pour un revenu de quarante-trois centimes.

Art. 4. — Une terre à la plaine de Lacroze, numéro 135 P du plan, section C, de contenance de dix ares vingt-neuf centiares, cinquième classe, pour un revenu de neuf centimes.

Art. 5. — Une terre à la plaine de Lacroze, numéro 158 P du plan, section C, de contenance de trois ares quatre-vingt-deux centiares, cinquième classe, pour un revenu de quatre centimes.

Art. 6. — Un bois à la plaine de Lacroze, numéro 160 du plan, section C, de contenance de deux ares, quarante centiares, cinquième classe, pour un revenu de deux centimes.

Art. 7. — Un bois à Combe d'Auzonne, numéro 162 du plan, section C., de

plus audacieux qu'honnête.

— L'opès ne m'a pas mis dans la confiance de ses moyens, répondit-il après quelques secondes de silence et avec un embarras visible ; mais quand j'ai eu soulevé la fille du banquier, nul n'a songé à me demander comment j'étais entré dans la maison.

La jeune fille sourit.

— Soit ! dit-elle avec une pointe d'ironie et je ne serai pas plus indiscret que les autres. Mais voyons, monsieur Franck, quoique jeune encore, vous n'êtes plus déjà aux années où l'on donne ses sympathies au premier venu. Le cœur commence à réfléchir à votre âge, et, depuis huit jours, je m'étonne vous voir accueillir si facilement un homme qui porte évidemment un nom d'emprunt, qui vient on ne sait d'où, et qui serait fort empêché de dire où il va.

— Vous en voulez à L'opès, dit-il vivement.

— Moi, du tout.

— Cependant vous ne le connaissez pas.

— Fort peu, du moins.

— Alors, pourquoi ces soupçons.

— Ces soupçons me sont suggérés par l'intérêt que vous m'inspirez.

Et comme Franck allait se récrier.

— Ecoutez-moi, poursuivit la jeune

contenance de trente ares, cinquante centiares, quatrième classe pour un revenu de un franc quatre-vingt-trois centimes.

Art. 8. — Un bois au Combel Escur, numéro 162 P du plan, section C, de contenance de douze ares quatre centiares, quatrième classe pour un revenu de soixante-douze centimes.

Art. 9. — Une terre au Combel Escur, numéro 165 P du plan, section C, de contenance de quatorze ares, trente-cinq centiares, quatrième et cinquième classe, pour un revenu de soixante-dix-neuf centimes.

Art. 10. — Une terre à Combe d'Auzonne, numéro 165 du plan, section C, de contenance de trente-quatre ares quatre-vingt-onze centiares, quatrième et cinquième classe, pour un revenu de un franc trente-sept centimes.

Art. 11. — Une friche au Combel Escur, numéro 166 du plan, section C, de contenance de neuf ares soixante centiares, troisième classe, pour un revenu de vingt-neuf centimes.

Art. 12. — Une friche au Combel Escur, numéro 167 du plan, section C, de contenance de dix ares quatre-vingt-dix centiares, troisième classe, pour un revenu de sept centimes.

Art. 13. — Une terre à Combe d'Auzonne, numéro 169 du plan, section C, de contenance de huit ares dix centiares, cinquième classe, pour un revenu de sept centimes.

Art. 14. — Un bois à Combel d'Auzonne, numéro 170 du plan, section C, de contenance de deux ares quarante centiares, cinquième classe, pour un revenu de deux centimes.

Art. 15. — Une terre à Combel Escur, numéro 176 p du plan, section C, de contenance de trois ares, cinquième classe, pour un revenu de deux centimes.

Art. 16. — Une terre à Combel d'Escur, numéro 183 du plan, section C, de contenance d'un are quarante-deux centiares, troisième classe, pour un revenu de dix-sept centimes.

Art. 17. — Une vigne au Causse, numéro 198 du plan, section C, de contenance de six ares dix centiares, quatrième classe, pour un revenu de dix-huit centimes.

Le cahier des charges pour parvenir à la vente desdits biens a été déposé dans le délai de la loi, par M^e Louis Bousquet, au greffe du présent tribunal, où tout le monde peut en prendre connaissance, mais sans déplacement.

Tous ces biens forment le troisième lot des biens saisis sur la tête et au préjudice des sus-nommés, et bien que portés sur la tête de Baudel, ils sont la propriété des époux Vignié.

L'adjudication de ces biens a été faite le sept juillet courant, au prix de trois mille six cents francs en sus des charges au profit de M^e Delbreil avoué, lequel a le même jour, élu command au profit du sieur Guillaume Combalebert, propriétaire, habitant et domicilié de la commune de Saint-Paul-Labouffie.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le sept juillet courant, le sieur Hyppolite Léonce Tulle, habitant et domicilié de la ville de Cahors, a fait la surenchère du sixième sur le prix de cette adjudication et s'est engagé à porter ou à faire porter le prix dudit troisième lot à la somme de quatre mille deux cent cinq francs, en sus des charges.

En conséquence, cette surenchère dans laquelle M^e Louis Bousquet a été constitué avoué, a été dénoncée conformément à la loi avec sommation pour l'audience du vingt-huit juillet mil huit cent soixante-dix-sept ;

En conséquence, la nouvelle adjudica-

tion des biens immeubles ci-dessus désignés et formant ledit troisième lot, aura lieu le vingt-huit juillet courant, à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville.

La vente de ce troisième lot, aura lieu sur la nouvelle mise à prix de quatre mille deux cent cinq francs, en sus des charges, ci..... 4,205 fr.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription à raison d'hypothèques légales qu'ils doivent la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, à peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme : Cahors, le treize juillet mil huit cent soixante-dix-sept.

L'avoué poursuivant, Louis BOUSQUET.

Enregistré à Cahors, le juin mil huit cent soixante dix-sept, Fo case reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : GISBERT, receveur.

TOUR DU MONDE, Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 862^e livraison. (14 juillet 1877). — Texte : L'Amérique équinoxiale (Colombie, Equateur, Pérou), par M. Ed. André, voyageur chargé d'une mission du gouvernement français. Texte et dessins inédits. — Onze dessins de Riou et Varé.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 241^e livraison (14 juillet 1877). — TEXTE : Le neveu de l'oncle Placide, par J. Girardin. — Le caoutchouc, par P. Vincent. — Moyen de prendre facilement l'empreinte des plantes. — La fleur du genêt, par J. Girardin. — Puissance mécanique de la vie végétale. — Montluc, le Rouge, par Alfred Assolant.

Dessins : A. Marie, et Sahib.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN DIDOT, 56, RUE JACOB, PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} Emeline Raymond

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que la Mode illustrée offre à ses abonnés, en leur prodiguant les patrons, les gravures, les renseignements, les conseils tant pour leur habillement que pour l'exécution de tous les travaux féminins.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C^o, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements :

1^{re} édit. 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4^e avec une gravure coloriée chaque numéro :

3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 f.

S'adresser également dans les librairies des départements.

pès, ni à la maison de la Bièvre qu'il songeait ; il avait pris dans les mains les mains de son interlocutrice, et penché sur ses lèvres humides, il la regardait parler.

Sa voix, avait en effet, un accent si pénétrant et si chaleureux, que le jeune docteur s'en sentit pénétré jusqu'au fond du cœur. Jamais encore il n'avait rien éprouvé de pareil, et il ne savait quel nom donner à ce sentiment qui s'emparait de lui avec tant d'autorité.

Quand la jeune fille eut fini de parler, il l'attira doucement vers lui et baisa le bout de ses doigts roses.

— Pauvre enfant, dit-il alors avec un sympathique abandon, comment vous remerciez de l'intérêt si franc que vous me témoignez ; ce qui m'arrive aujourd'hui m'étonne plus que vous sauriez ne croire, et l'on ne m'a pas habitué jusqu'à présent à tant de bienveillance et d'amitié.

Rassurez-vous pourtant, mon enfant, je crois que vos craintes sont exagérées, et s'il y avait quelque danger à redouter de la part de L'opès, il me semble que je serais moins tranquille à son endroit.

Le domino remua la tête.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.
17 juillet 1877. (27)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACONE.

Première partie.

VI
LE BAL DE L'OPÉRA

— Non, dit-elle il m'est impossible de vous dire leurs noms ; et pendant quel temps encore il faut que je m'entoure du plus profond mystère pour ne pas donner l'éveil aux assassins : mais soyez sans crainte, monsieur, votre vengeance est entre mes mains, et aucune puissance humaine ne pourra me faire manquer à la mission que je me suis donnée.

— Mais qui êtes-vous donc ? demanda Franck en se levant.

— Je vous le dirai plus tard.

— Pourquoi pas aujourd'hui !

— J'ai des raisons puissantes ; et je ne vous ai pas dit encore tout ce que je

supplément interdite.

LE PIANO-REVUE

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs le PIANO-REVUE, dont le numéro de juin, aussi bien que le numéro de mai, sera apprécié dans toutes les familles où la belle et bonne musique est en honneur.

Les collaborateurs de ce recueil élégant sont les grands maîtres de l'art, les noms les plus justement populaires de ce temps. Depuis les plus récentes nouveautés jusqu'aux grands chefs-d'œuvre classiques, tous les genres sont représentés dans cette publication de manière à satisfaire tous les goûts.

Le PIANO-REVUE est encore, dans la musique, le dernier mot de l'art, de la belle édition et de l'économie.

Chaque mois il donne de quinze à vingt morceaux choisis de Piano, en grand format, au prix de 2 francs; et l'abonnement annuel, fixé à 20 francs, comprendra plus de deux cents morceaux.

Le but, éminemment artistique du PIA-

NO-REVUE mérite donc tous les éloges, car il répond à un besoin de notre époque, en mettant en lumière et à la portée de tous la musique de toutes les écoles et de tous les compositeurs estimés.

Aussi le PIANO-REVUE, dont les bureaux d'abonnement se trouvent à Paris, 6 (bis), rue du Quatre-Septembre, est le bienvenu dans toutes les familles.

100 FR. DE MUSIQUE POUR 2 FR.

Piano-Revue journal mensuel du Pianiste.

Opéras, Opérettes, Variations, Quadrilles, Valses, Polkas, Réveries, inédits, modernes et classiques des MEILLEURS MAITRES.

Abonnement : 20 francs par an ne mandat : plus de 200 morceaux choisis de PIANO en grand format.

Numéro de juin (18 morceaux) : 2 fr. ou timb., envoi franco. — Paris, 6 bis, rue du Quatre-Septembre.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro : Informations financières.

2 fr. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes par des Chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

Paris. — 43, rue Vivienne 43, — Paris.

Envoyer mandat ou timbres postes.

MERRAINS ETRANGERS

B. GAIRARD et FILS à Bordeaux, 68, cours St-Louis, 69, cours Balguerier Stutemberg ; à Cette, quai de L'Avenir. Maisons à Marseille, Nîmes, pour l'importation à Trieste et Sissek

(Autriche). La seule maison qui fasse elle-même, en Autriche, l'achat au producteur et l'expédition de ses merrains. En 1874, 1875, 1876 le chiffre de ses ventes a dépassé 36 millions de pièces. Vente en Gros, Demi-Gros, Détail.

GOVERNEMENT EGYPTIEN

Les porteurs d'obligations de la dette d'Egypte unifiée 7 % sont informés que le coupon de 15 francs à détacher le 15 juillet courant, sera payé, à partir de cette date, au comptoir d'Escompte de Paris et à son Agence de Londres.

Nous signalons quelques lignes d'un rapport de M. le docteur Mézières qui doit intéresser nos lecteurs.

J'ai souvent remarqué, dit-il, dans les campagnes, des fermiers qui

s'intéressaient plutôt de la santé de leurs bestiaux que de celle de leurs enfants. J'ai vu des mères mettre au monde des enfants robustes et qui en peu de temps devenaient des êtres chétifs qui mouraient par suite d'une mauvaise alimentation. Plusieurs docteurs ayant signalé la décroissance de la mortalité des nourrissons, dans les pays où le Biberon-Robert est en usage, j'ai voulu par moi-même m'en rendre compte et j'en ai fait l'expérience sur mes enfants et j'ai constaté que cet ingénieux appareil est la vraie mamelle artificielle. Je serais heureux de voir nos législateurs rendre le Biberon-Robert obligatoire dans les Etablissements d'enfants quand les nourrices au sein font défaut.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

L. BASCHET, Editeur, 126, boulevard Magenta, Paris.

LE MUSÉE POUR TOUS

Revue de Littérature et d'Art, paraît hebdomadairement.

Chaque numéro, impression elzévirienne, sur beau papier velin, format colombier, se compose :

1° De quatre pages renfermant : texte par les meilleurs écrivains, dessins, gravures, autographes, musique, etc. ;

2° De DEUX MAGNIFIQUES PHOTOGRAPHIES tirées hors texte, sortant des ateliers de la maison Goupil et C^e, et représentant une valeur réelle de DOUZE FRANCS.

PRIX DU NUMÉRO 2 fr. 25.

Il paraît un numéro tous les Vendredis.

ABONNEMENTS :

Paris	Départements
Un an..... 100 fr.	Un an..... 117 fr.
Six mois..... 50 fr.	Six mois..... 60 fr.
Série de 5 numéros... 11 fr. 25	Série de 5 numéros... 12 fr.

On souscrit : à Cahors, chez GIRMA, libraire.

Eaux Minérales de Miers

Gare de Rocamadour (Lot)

HOTEL CARBOIS

A Alviçnac

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alviçnac, jouit d'une réputation justement méritée.

Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates ; chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alviçnac actionnaire de la Fontaine minérale offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Un omnibus fait le service à tous les trains de la gare pour conduire les voyageurs à l'Hotel Carbois.

GROS ET DÉTAIL

ANCIENNE MAISON GAMBETTA, AINÉ

rue du Lycée à Cahors

CRISTAUX, PORCELAINES, VERRERIES ET POTERIES EN TOUS GENRES. EPICERIE ET DENRÉES COLONIALES.

M. Victor BOUZERAND a l'honneur d'informer le Public qu'il vient d'acquiescer de M^{me} veuve Boussac, l'ancien fond de commerce de M. Gambetta, aîné, et qu'il mettra tous ses soins à contenter la nombreuse clientèle de cette Maison.

CAFÉ DE BORDEAUX

Le Sieur Ferdinand COLONGE, entré depuis le 1^{er} Juillet en possession du CAFÉ DE BORDEAUX, créé, sur des bases si heureuses, par son frère, Léon COLONGE, a l'honneur d'informer le Public que cet Etablissement ne laissera rien à désirer sous le rapport du confortable, des consommations et du service. On y trouvera les Liqueurs des premières marques, des Boissons glacées et tout ce qui peut flatter en toute saison le goût des amateurs.

A l'instar des Tavernes parisiennes, on y servira des Viandes froides, telles que Jambons Sandwich, Terrines, etc.

Le Sieur COLONGE ose espérer que le public répondra à son désir de le satisfaire.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)

SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Ecrire : Administration de la C^{ie} concessionnaire

PARIS, 22, Boulevard Montmartre

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

JOURNAL DES RENTIERS

le meilleur des journaux financiers, 34, rue Provence, Paris, 6^e année, paraît chaq. dimanche; liste des tirages et des titres opposés; renseignements sur toutes valeurs; prix des coupons; leur paiement immédiat à 25 c. par 100 f.; achat et vente de valeurs; conseils pour placements financiers; ordres de bourse aux conditions des Agents de change; avances sur titres. Administrat^r: M. de BUGARAT, officier supérieur en retraite, officier de la Légion d'honneur.

TOPIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général, pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC

Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées

Prix : 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

Bottelage de Foins et Fourrages

S'adresser au sieur SIVIOL PIERRE, domicilié à Puy-l'Évêque, qui se rendra dans toutes les communes où on voudra l'appeler, à partir du 1^{er} juillet.

Les frais de poste pour commandes restent à sa charge.

Vendues à garantie

Machines à battre, à bras et avec Manège, pour un ou deux chevaux ou bœuf, Tarares, Ventilateurs, Hache-paille, Fouloirs et Pressoirs à vendange, etc.

Par une nouvelle addition, les Machines à battre à bras que je possède, sont 40 p. % moins pénibles à toutes leurs similaires.

L'entretien des Machines par lui vendues se trouve assuré en toutes circonstances.

S'adresser à M. Laffargue, Constructeur-mécanicien à Prayssac (Lot).

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

A Vendre ou à Louer

UNE

MAISON DE CAMPAGNE

AVEC JARDIN, VIGNE & RIVAGE

Cette PROPRIÉTÉ est située à CABAZAC, à l'entrée de Cahors, en face la Gare. — Site très agréable, dominant la ville. — Coup d'œil magnifique.

S'adresser : à M. Emile Guilhaud, à côté de la Gare ; à M. Delpérier, M^{re} de meubles ; à MM^{es} Lugan et Delport, notaires.

BAYLES, J^{ne}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment de longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE et COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

EUCALYPSINTHE

(Br. S. G. D. G.) Apéritif-Fébrifuge le plus puissant, le plus agréable, n'ayant aucun des principes malfaisants de l'absinthe. Calme la soif, ranime l'appétit, facilite la digestion, réveille l'intelligence et la mémoire, en produisant un bien-être général. Un petit verre étendu d'autant d'eau, pris au début de la fièvre, l'enlève immédiatement. — Dr l'exp. M. Bessède fils, Marseille. — Se trouve dans les principaux Cafés.